

Bachelier : assistant social

| |
|--|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be |
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 01 Droit | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | SOAS1B01AS | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p><u>HELHa Campus Mons</u> Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Florence MOUFFE (florence.mouffe@helha.be) Julie DEHOUST (julie.dehoust@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à familiariser les étudiants avec l'approche juridique et à acquérir un ensemble de notions de base.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

- stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et exploiter les sources juridiques de référence
- II. Apporter un éclairage/une orientation/une réponse juridique à une situation problématique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|------------------|-------|------------|
| + HELHa Campus | | |
| Mons | | |
| SOAS1B01ASA | Droit | 48 h / 4 C |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies | | |
| SOAS1B01ASJA | Droit | 48 h / 4 C |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies (HD) | | |
| SOAS1B01ASDA | Droit | 48 h / 4 C |
| + HELHa Louvain- | | |
| la-Neuve | | |
| SOAS1B01ASA | Droit | 48 h / 4 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|------------------|-------|----|
| + HELHa Campus | | |
| Mons | | |
| SOAS1B01ASA | Droit | 40 |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies | | |
| SOAS1B01ASJA | Droit | 40 |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies (HD) | | |
| SOAS1B01ASDA | Droit | 40 |
| + HELHa Louvain- | | |
| la-Neuve | | |
| SOAS1B01ASA | Droit | 40 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Droit | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 18HD_SOAS1B01ASDA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Le cours doit permettre à l'étudiant :

De se familiariser avec l'approche juridique

D'acquérir les bases du raisonnement juridique et identifier les fondements du droit.

De maîtriser les principaux concepts étudiés et la terminologie juridique

D'acquérir les connaissances de base liées au droit des personnes et au droit de la famille eu égard à la pertinence de cette matière pour la formation des futurs assistants sociaux.

D'identifier et d'utiliser le contenu des dispositions légales en la matière

D'acquérir la capacité de faire face aux changements législatifs

D'analyser une problématique et d'y appliquer la solution juridique adéquate.

Orienter correctement un usager vers le tribunal compétent

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Reconnaître, définir et énoncer avec clarté et précision les concepts étudiés 1.4;1.5

Se situer dans le système judiciaire et en reconnaître les acteurs 2.1

Identifier les sources juridiques de référence 2.1

Orienter correctement un usager vers le tribunal compétent 3.5

Situer une problématique et y appliquer concrètement les concepts enseignés. 5.1

Résoudre une situation problème en y apportant la solution juridique adéquate à travers un discours précis, rigoureux et clair pour l'usager.6.2

Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations d'ordre juridique 1.3

Utiliser adéquatement le code civil 6.2

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I - Introduction générale

1. Le droit positif belge

2. La vie du droit subjectif

3. L'autonomie de la volonté

4. L'organisation du pouvoir judiciaire

5. Les acteurs professionnels du procès

6. Éléments de procédure

7. La preuve en droit civil

II - Le droit des personnes

1. Généralités
2. Les personnes physiques (personnalité juridique, capacité, identification)
3. La protection juridique des personnes fragilisées

III - Le droit de la famille

1. Les différentes façons de vivre en couple (mariage, union libre, cohabitation légale)
2. La médiation familiale
3. Le divorce
4. Les obligations alimentaires
5. La filiation biologique et adoptive

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Apprentissage par la participation

Approche par situation-problème

Utilisation du code civil au cours et à l'examen

Dispositifs d'aide à la réussite

questions-réponses à verbaliser la pensée pour assimiler

interrogation orale et partielle sur la matière du cours précédent à évaluation de ses acquis par l'étudiant

Postulat de départ : un investissement régulier de l'étudiant dans son étude, une présence au cours, un respect et une écoute attentive des échanges plus individuels, être prêt à utiliser son code pendant le cours à « jouer le jeu » à principe du contrat d'apprentissage

Ouvrages de référence

Introduction-droit-belge-LEGALEX Namur

ROBAYE René, Comprendre le droit, 4ème édition revue et corrigée, éd. Couleur livres, 2010

<http://justice.belgium.be/fr/>

http://www.cass.be/index_fr.php

http://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/

Site internet ASBL droits quotidiens

Supports

Syllabus

Notes de cours

Code civil actualisé Livre 1 (art. 7 à 515 CC)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).